Pièces d'identité à fournir pour accéder aux prestations

Pour demander et toucher des prestations, toute personne doit avoir en main un certain nombre de documents d'identification. Il faut savoir que chaque programme d'aide impose ses propres exigences. Vous n'aurez donc pas nécessairement à fournir des documents de chaque catégorie. Vous trouverez ci-dessous les catégories de documents d'identification et des exemples de documents acceptés dans chacune d'elles.

Preuve de naissance

Document sur lequel figurent le prénom, le nom et la date de naissance de la personne :

- Acte de naissance ou document d'enregistrement de la naissance
- Dossier de naissance de l'hôpital ou dossier du médecin, de l'infirmière ou de la sagefemme qui était présent à la naissance
- Passeport
- Fiche d'établissement ou confirmation de résidence permanente délivrée par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
- Certificat de citoyenneté
- Avis de décision ou permis de séjour temporaire délivré en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés
- Certificat sécurisé de statut d'Indien
- Carte d'identité délivrée par une province

Preuve du statut juridique

Document attestant du statut de citoyen canadien ou d'immigrant au Canada:

- Acte de naissance du Canada
- Carte ou certificat de citoyenneté
- Document de confirmation
 - o fiche d'établissement, confirmation de résidence permanente
 - o carte de résident permanent
 - o fiche du visiteur
 - o permis de séjour temporaire
 - o permis d'études
- Avis de décision
- Document de vérification du statut
- Inscription auprès d'Affaires autochtones et du Nord Canada

Attention!

Certaines personnes pourraient avoir de la difficulté à obtenir leurs documents d'immigration parce qu'elles n'arrivent pas à se souvenir de certaines dates et de certains renseignements, surtout si elles sont arrivées au Canada il y a très longtemps.

Preuve de décès

Document sur lequel figurent le nom du défunt de même que la date et le lieu du décès. Le document doit avoir été imprimé sur du papier à en-tête officiel ou être estampillé d'un sceau. Il doit contenir le nom ou la signature de la personne ou de l'instance qui l'a délivré.

- Certificat d'inhumation
- Certificat de décès d'un autre pays
- Demande de règlement au titre d'une assurance vie ou collective et une déclaration signée par un médecin
- Certificat médical de décès
- Avis de décès émis par le Chef d'état-major du ministère de la Défense nationale
- Copie notariée des lettres d'homologation de testament
- Certificat officiel de décès
- Avis officiel du curateur public d'une province
- Bulletin d'enregistrement de décès
- Déclaration d'un médecin, d'un coroner ou d'un entrepreneur de pompes funèbres
- Déclaration de vérification du décès produite par le ministère des Anciens Combattants

Attention!

Certains documents obtenus à l'extérieur du Canada devront être traduits.

Preuve de situation relative au logement

- Copie du bail
- Lettre du locateur
- Avis d'éviction
- Avis de débranchement
- Rapport de police
- Estimation ou facture d'une entreprise de déménagement
- Factures de services publics

Preuve de responsabilité principale des soins à l'égard d'un enfant et de son éducation

- Lettre du responsable de la garderie ou de l'école indiquant l'adresse et les coordonnées de l'enfant qui figurent au dossier
- Lettre d'un travailleur social, d'un médecin, d'un conseil de bande ou d'un fonctionnaire chargé de la réinstallation indiquant qu'ils savent personnellement que l'enfant a habité avec la personne durant la période mentionnée
- Formulaire ou reçu d'inscription à une activité ou à un club indiquant que l'enfant y était inscrit pour la période mentionnée
- Une ordonnance du tribunal, un jugement de la cour ou une entente de séparation expliquant le type d'arrangement de garde (par exemple, la garde partagée) et indiquant clairement les modalités de garde de l'enfant

• Tout autre document attestant que l'enfant a vécu avec la personne durant la période indiquée

Preuve de résidence au Canada

- Bail
- Reçu de versement de loyer
- Factures du ménage (par exemple, une facture d'électricité, de câblodistribution ou de service téléphonique)
- Permis de conduire
- Immatriculation de la voiture ou assurance automobile
- Abonnement à une organisation sociale ou professionnelle
- Renseignements bancaires (par exemple, un relevé de compte d'épargne ou de compte chèques)
- Renseignements sur l'emploi (par exemple, un bulletin de paie)

Nous tenons à remercier l'organisme West Neighbourhood House, situé à Toronto, en Ontario, que nous avons consulté pour la rédaction du contenu de cette ressource.